



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 17/03/2025
ID : 057-245700695-20250304-D2025_26_SI-AR

DECISION 2025-26

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

La nouvelle convention BlaBlaCar Daily est établie avec la société COMUTO, 84 avenue de la République, à 75011 PARIS. Elle prendra effet au 11 mars 2025 et s'achèvera le 10 mars 2026. Son montant s'élève à 18 950 € H.T. et se compose comme suit :

Montant de l'opération	
(<i>Enveloppe incitative</i>) :	10 000 €
Paramétrage et reporting :	2 000 €
Accompagnement du projet :	850 €
Promotion du covoiturage :	1 500 €
Commission au trajet	
(<i>Pour la durée de la convention</i>) :	4 600 €

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 4 mars 2025

Le Président
Michel PAQUET

